



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 15 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 20 décembre 2022
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 M. Olivier COUSIN donne pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,
 M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
 M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
 M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : THEATRE DE L'ATRIUM : TARIFS 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 06 DECEMBRE 2022.

CONSIDERANT que la ville de DAX assure en gestion en régie directe le théâtre de l'Atrium,

CONSIDERANT que le théâtre de l'Atrium est occupé environ 221 jours par an et que sa location implique :

- la mise à disposition de la salle de spectacles et de son parc de matériel technique, des équipements annexes (hall d'entrée, loges...), de 3 techniciens minimum et du personnel nécessaire à la sécurité des personnes conformément au règlement de sécurité,
- la prise en charge financière par la ville des fluides consommés,
- le nettoyage de la salle

Les tarifs de location s'appliquent à tous les utilisateurs, sauf cas d'exonération cités ci-après :

- manifestations touchant à la promotion de la ville,
- partenaires institutionnels de la ville, comme les services de l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes, les services de l'agglomération du Grand Dax, les lycées et collèges de Dax...,
- partenaires de la saison culturelle, comme les associations suivantes : amis du théâtre, latitude production, jeunesse musicale de France, ligue de l'enseignement,
- associations culturelles de Dax, à l'occasion d'un spectacle gratuit, une fois par an et sous réserve de disponibilité du théâtre,
- associations caritatives et/ou humanitaires de Dax, à l'occasion d'un spectacle à caractère culturel, une fois par an et sous réserve de disponibilité du théâtre.

Toute demande devra recevoir une décision préalable pour validation.

Un coût minimum sera toujours facturé aux utilisateurs même en cas d'exonération accordée : prestations supplémentaires obligatoires d'accueil et de sécurité (tarif de 240 € HT pour un service de 4h).

CONSIDERANT qu'il est proposé d'augmenter de 6% environ les tarifs de location du théâtre,

CONSIDERANT que les dépenses et les recettes d'exploitation sont affectées au budget annexe « activités assujetties à la TVA » et que les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget culture, exercice 2023.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX ET 7 ABSTENTIONS,

APPROUVE les tarifs du théâtre de l'Atrium, tels que présentés en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

TARIFICATION DU THÉÂTRE DE L'ATRIUM 2023

6,00 %

TARIFS PROPOSÉS AU VOTE

PRESTATIONS / PROPOSITIONS DÉLIBÉRATION 2023	PRIX HEURE (1h)		PRIX JOURNÉE 1 (8h)				PRIX DE CHAQUE JOURNÉE (8h)				PRIX DE CHAQUE 1/2 JOURNÉE (4h)			
	BASE / Prix de sortie « extérieur »	HT	BASE/ associations DAX	OITT Grand DAX	HT	HT	BASE/ associations DAX	OITT Grand DAX	HT	HT	BASE/ associations DAX	OITT Grand DAX	HT	HT
LOCATION THÉÂTRE														
Spectacle, manifestations culturelles			2 120,00 €	1 900,00 €	1 590,00 €	1 430,00 €	1 590,00 €	1 430,00 €	1 060,00 €	390,00 €	950,00 €	950,00 €		
Réunions, AG, Congrès, séminaires			1 590,00 €	1 160,00 €	1 590,00 €	950,00 €	1 590,00 €	950,00 €	795,00 €	265,00 €	715,00 €	715,00 €		
PRESTATIONS OBLIGATOIRES (service de 4h)														
Package : 1 service de 4h 1 ^{er} service installations : 2 intermittents + 1 technicien 2 ^o service représentation/réunions : 2 contrôleurs + 1 SSIAP 3 ^e service supplémentaire : 3 intermittents					240,00 €								240,00 €	
PRESTATIONS FACULTATIVES (à la demande)														
SSIAP 1		28,00 €												
SSIAP 2		28,00 €												
Contrôleur		24,00 €												
Ouvreur		24,00 €												
Agent de sécurité		28,00 €												
Technicien son, lumière, plateau, vidéo (4h minimum)		33,00 €												
Machiniste (4h minimum)		28,00 €												